

La grogne des élus PS contre le décumul

Sous pression, l'état-major socialiste va imposer le mandat unique, mais beaucoup de mandataires redoutent que ce changement n'apporte rien.

Tant de sortir de la crise dans laquelle il est empêtré et poussé dans le dos par ses propres militants, l'état-major socialiste s'apprête à imposer une réforme structurelle d'importance : le décumul total, aussi appelé mandat unique.

Mais dans un parti qui tire une bonne partie de sa force des réseaux de députés-bourgmestres et autres députés-échevins, l'idée provoque des grincements de dents.

Si le principe du décumul intégral entre le mandat parlementaire et les fonctions exécutives communales est acquis, les modalités, elles, restent encore à définir. Et des

questions d'importance restent ouvertes.

Ainsi, une fois un choix effectué, le mandataire sera-t-il autorisé à se présenter, malgré tout, à d'autres scrutins afin de « faire le plein » de votes en faveur du PS ? Et qu'advient-il des mandats dérivés ou des mandats exercés à titre privé ?

Elio Di Rupo produira lundi une note répondant à ces interrogations. Cette « proposition » sera soumise au débat au bureau de parti, puis dans les sections et les fédérations. Les textes, éventuellement amendés, feront ensuite l'objet d'un vote en congrès, le 2 juillet, afin de modifier les sta-

tuts du parti.

Et ce parcours ne se fera pas sans douleur, car la résistance au changement est répandue, tenace et argumentée.

Ce témoignage « off the record » d'un élu hennuyer mécontent est à la fois éloquent et provocateur : « On voit bien qu'on va vers ce genre de chose, mais je suis convaincu que ça ne sauvera pas le parti, l'opinion publique ne nous reviendra pas. On incrimine les parlementaires, ce qui n'a rien à voir avec les affaires Publifin, ISPPC ou du Samusocial. C'est injuste. Enfin puisqu'on décumule, pourquoi tolérer encore le cumul entre la direction d'une ville et la présidence du PS ? Ce n'est pas tabou, j'espère. » ■

Le « Oui, mais... » des autres partis

Si Ecolo pratique déjà le décumul intégral et que le PS en prend la voie, les autres partis francophones n'en sont pas là. MR, CDH et Défi ont chacun une position distincte à propos de celui-ci. Le MR est « contre », mais il a toutefois décidé de limiter le cumul autorisé à trois mandats rémunérés en plus du mandat originel. Le CDH s'oriente vers un décumul des salaires, car c'est à la cupidité qu'il attribue les récents scandales impliquant des mandataires politiques. Et chez Défi, le président Olivier Maingain n'entend pas imposer le décumul intégral à ses troupes. Pour autant, le parti souhaite que plus aucun mandat dérivé ne soit rémunéré.

Décumul au PS : le blues des mandataires

- ▶ Sous la pression des événements, et poussé par les militants, l'état-major du PS a fait le pas : ce sera le mandat unique.
- ▶ Concrètement ? Di Rupo fera une proposition lundi au bureau du parti.
- ▶ En interne, beaucoup de mandataires redoutent le changement : « C'est dans l'air du temps, mais ça n'apportera rien. »

Meurtri, et ce n'est pas fini, le PS tente désespérément une sortie de crise par le haut. Par la réforme structurelle la plus lourde que l'on pouvait imaginer pour un parti ancré localement, qui tirait sa force en bonne partie de ses réseaux de députés-bourgmestres et autres députés-échevins : on veut dire le décumul intégral, ou le mandat unique si l'on préfère.

Ça gronde en interne. Les mandataires rechignent ou doutent pour la plupart. Mais après moult hésitations, sous la pression des événements, et celle des militants (le « rassemblement participatif » de la Madeleine, le 2 juin, fut le tournant), l'état-major, bousculé par la « base », a fait le pas mardi. Protagoniste, Paul Magnette a expédié mardi soir au JT de la RTBF : il faut frapper vite et

fort, la réforme radicale est la condition pour tenter au moins de rebondir avant les élections communales et générales en 2018 et 2019. On a bien dit : tenter. Le PS est dans les cordes.

Pour ce qui concerne les modalités, tout reste à faire. Le mandat unique reste Rubik's cube. Une chose est sûre : le principe du décumul intégral entre les fonctions de parlementaire et exécutives communales (bourgmestre, échevin, président de CPAS) est acquis.

Pour le reste, de grosses questions demeurent. Celle-ci : ayant opéré leur choix (viser un siège à la Chambre, au parlement wallon, au parlement européen, ou viser un poste exécutif communal), les socialistes pourront-ils être candidats sur d'autres listes afin d'y « faire des voix » qui profiteront au PS globalement ?

Exemple : concourant pour le mayorat à Mons, Elio Di Rupo pourra-t-il être candidat à la Chambre dans le Hainaut et y « pousser » la liste socialiste ? Ou inversement ? Ceci encore : quid des mandats dérivés, des mandats privés et en ASBL dans ce nouveau modèle du mandat unique ?

A tout cela, Elio Di Rupo doit répondre lundi prochain, dans une note circonstanciée qui sera transmise au bureau du parti. Une « proposition ». Qui sera soumise au débat au bureau, puis dans les sections, les Unions socialistes locales et les Fédérations (le 23 juin à Bruxelles), avant que les textes, amendés éventuellement, ne soient l'objet d'un vote en congrès, le 2 juillet, afin de modifier les statuts du parti. Un congrès qui se tiendra en principe à l'Eau d'Heure, où le PS

avait convié, avant la déferlante des affaires, à une festive et familiale « Fête des militants », qui portera bien son nom.

Il faudra trouver une majorité. « Une majorité large », souligne-t-on parmi les responsables socialistes, sauf à voir le parti sortir plus divisé qu'avant cette opération de renouveau... Ce qui le ferait sombrer. Un responsable à Liège : « Tout ça, c'est football panique, on avance de mauvaises réponses à de vraies questions, mais c'est dans l'air du temps, et les militants sont remontés, alors, c'est vrai, ça grenouille chez les mandataires, ils sont sous le choc, mais les affiliés vont plébisciter le décumul, ça ne fait pas l'ombre d'un doute. »

« C'est football panique, on avance de mauvaises réponses à de vraies questions » UN RESPONSABLE LIÉGEOIS

Une parlementaire à Bruxelles résume l'état d'esprit dans la maison rouge très à vif : « *La réforme est critiquable vu notre histoire et notre engagement qui relie depuis toujours les problèmes locaux et la politique au plan régional ou national, mais elle est inéluctable, inutile d'insister, c'est comme ça.* »

On vient de loin : en bureau de parti récemment, avant le rassemblement militant du 2 juin, un débat sur le sujet fut ponctué seulement par deux

votes favorables parmi les parlementaires présents, ceux de Fabienne Winckel et de Caroline Désir, tous les autres s'abstenant, certains votant contre...

Une résistance au changement qui est répandue, tenace et argumentée. Ce témoignage « off the record » d'un élu hennuyer pas content est éloquent et provocateur : « *On voit bien qu'on va vers ce genre de chose, mais je suis convaincu que ça ne sauvera pas le parti, l'opinion publique ne nous reviendra pas.*

En plus, de cette façon, on incrimine les parlementaires, ce qui n'a rien à voir avec les affaires Publifin, ISPPC ou du Samusocial. C'est injuste. Enfin puisqu'on décumule, je pose cette question : pourquoi tolérer encore à l'avenir le cumul entre la direction d'une ville et la présidence du PS ? Ce n'est pas tabou, j'espère... » ■

DAVID COPPI

CES MANDATAIRES PS QUI NE SONT PAS CONVAINCUS

« On fait ça sous le coup de l'émotion, ce n'est pas sérieux »

Députée fédérale, échevine à Liège (de l'Etat civil, des Mairies de quartier et des Cimetières), Julie Fernandez ne voit pas grand-chose de bon dans le mandat unique : « *Il faut du changement, ça oui, mais dans la réflexion et le consensus, pas sous le coup de l'émotion et à la va-vite, comme on le voit aujourd'hui. Les personnes mises en cause dans les scandales Publifin, ISPPC et du Samusocial ne cumulaient pas les fonctions de parlementaire et locale, ça*

n'a rien à voir, et on nous tombe dessus ! En plus, on veut interdire le cumul politique, mais qu'advient-il des mandats privés ? Et des mandats dérivés ? Et quand un parlementaire est avocat par ailleurs – je prends cette profession, je pourrais en citer d'autres –, comme Armand De Decker, tout va bien ? Il n'y a pas de conflit d'intérêts ? Ce n'est pas sérieux. Quoi qu'il en soit, si on fait ce cumul, je demande alors qu'on revalorise sérieusement le mandat de conseiller communal. C'est la moindre des choses. Mais a-t-on réfléchi à tout cela, aux conséquences ? Je ne le crois pas. »

D.CI

« Politiquement, je comprends, intellectuellement, beaucoup moins »

Député fédéral et bourgmestre de Herstal, Frédéric Daerden est dubitatif : « *Je ne suis pas conservateur, je veux le progrès, le parti doit se renouveler et il faut dans tous les cas veiller à son unité. Le congrès du 2 juillet permettra de clarifier les choses, c'est positif. Cela étant, cette réforme ne me convainc pas. Politiquement, je comprends, je vois l'urgence, mais intellectuellement, c'est une autre histoire. Personnellement, j'ai tout investi dans ma vie publique, politique et militante, en étant mayer -*

dans une ville de 40.000 habitants - et député, et sans exercer ma profession de réviseur à côté. Où est le mal ? Au parlement, en commission, les élus qui ont un ancrage local apportent beaucoup : ils connaissent le terrain, ils remontent les vrais problèmes de la population... Je participerai activement aux débats, je me ferai une opinion définitive en écoutant les uns et les autres, et je respecterai la décision du congrès évidemment, mais je suis sceptique aujourd'hui, et peut-être que dans quelques mois, on regrettera d'avoir fait ça... »

D.CI

partis Verts et rouges plutôt isolés sur le décumul intégral

Après l'indignation, les « affaires » ont souvent pour effet de modifier les règles de gouvernance. Le PS, impliqué dans les scandales Publifin, ISPPC ou Samusocial, a décidé de passer à la vitesse supérieure en matière de cumul des mandats. Dès les communales de 2018 et les législatives-régionales-européennes de 2019, les socialistes devront choisir entre une fonction parlementaire et un mandat exécutif communal (bourgmestre, échevin, président de CPAS). Le cumul intégral sera donc de mise.

Ecolo le pratique déjà. Mais pas les autres partis. En groupe de travail « Renouveau politique » à la Chambre, le sujet est en débat, mais impossible pour l'instant d'atteindre un consensus. Le pré-

sident de ce groupe, Brecht Vermeulen (N-VA), a entamé des contacts bilatéraux pour tenter de rapprocher les points de vue, entre les tenants du cumul intégral (Ecolo-Groen, PS et PTB, voire Défi si on intègre les mandats privés), les partisans d'un cumul limité (accepté pour les entités de maximum 50.000 habitants pour MR-CD&V, 20.000 pour le SP.A, ou pour 25 % des députés dans la version CDH) et les réfractaires à toute mesure linéaire (VLD et N-VA).

Mais la décision du PS pourrait entraîner d'autres partis ? C'est l'appel que lançait hier la coprésidente d'Ecolo, Zakia Khattabi sur Bel RTL, qui enjoignait par ailleurs aux présidents de parti de renoncer à leur mandat de député.

Qui suit les verts et les rouges ? Pas grand monde...

1 MR : contre le cumul intégral. La semaine dernière, le chef de groupe à la Chambre, Denis Ducarme, défendait le cumul dans ces colonnes, jugeant que « *notre démocratie parlementaire a besoin de municipalistes dans les travées du Parlement* ». Son groupe déposait toutefois, le 2 juin, une proposition de loi visant à interdire le cumul entre député et bourgmestre/échevin dans

les communes de plus de 50.000 habitants. Mais le cumul intégral socialiste ferait-il bouger les lignes libérales ? Nullement !

Mercredi, le président du MR, Olivier Chastel, publiait un com-

munié pour rejeter cette idée et camper sur ses positions : « *A tous les niveaux de pouvoir, nous plaçons depuis des années pour l'application de la règle européenne interdisant le cumul dans les villes de plus de 50.000 habitants. Nous restons attachés à un certain ancrage local de nos parlementaires.* »

Le MR a toutefois décidé, en interne, de limiter « *à trois le nombre de mandats rémunérés qu'un élu MR peut détenir en plus de son mandat originel* ». Quant au président Chastel, il n'abandonnera pas, comme le demande Ecolo, son mandat de député ; il a par contre renoncé, en 2014, à celui d'échevin, Charleroi étant une ville de plus de 50.000 habitants.

2 CDH : décumul des salaires.

L'idée rouge de décumul intégral fait aussi un flop chez les centristes. Le CDH dit réclamer plutôt « le décumul des rémunérations » car les derniers scandales « ont montré combien certains n'avaient aucune limite dans la cupidité ». Pour le président Benoît Lutgen, « la proposition du PS n'est en rien une réponse pour éviter ces extravagances et dérives à l'avenir ». Même si, en interne, certains sont favorables au mandat unique, la position officielle ne varie pas. Au contraire : le CDH s'en prend à son partenaire de

majorité régionale : « La gouvernance et l'éthique méritent mieux que des coups de communication permettant à certains de détourner l'attention de scandales qui n'ont rien à voir avec la présence de mandataires locaux dans les assemblées ». Et de réclamer « des sanctions exemplaires » contre les déviants.

Même s'il n'y a pas de réponse à cette question, on comprend que Benoît Lutgen, président, député et bourgmestre de Bastogne n'a pas l'intention de renoncer à son mandat communal...

3 Défi : décumul du président.

Le président Olivier Maingain compte s'appliquer le décumul intégral en 2018/2019. « Jusqu'à expiration de la durée actuelle de la mandature, soit 2018 pour ma fonction de bourgmestre et 2019 pour ma fonction de député, nous expliquait-il, j'assumerai ces deux mandats. A terme, si les électeurs me renouvellent leur confiance, je privilégierai la fonction de bourgmestre. » Par contre, il ne fera pas du décumul intégral une règle d'airain pour son parti dans son ensemble, malgré le fait qu'en groupe « Renouveau poli-

tique », il défende plutôt l'idée. Mais Défi souhaite, qu'à l'avenir, plus aucun mandat dérivé (en lien avec un mandat électif) ne soit rémunéré.

On le voit : le décumul intégral n'a pas encore partie gagnée... ■

MARTINE DUBUISSON (avec D.CI)

RÉGION**Imbroglia au parlement wallon**

En Wallonie, le décumul, on connaît déjà. Depuis les élections de 2014, un quart des élus de chaque groupe peut être député-bourgmestre (ou échevin), pas plus. Le critère retenu est le taux de pénétration lors du scrutin. Les bénéficiaires sont par exemple Christophe Collignon ou Nicolas Martin (PS), Dimitri Fourny (CDH), Pierre-Yves Jeholet ou Jean-Luc Crucke (MR). Les autres députés également titulaires d'un mandat exécutif local, ont dû se déclarer « empêchés » dans leur fief. Une situation provisoire qui s'éteindra avec les prochaines élections. Le décret confirme le cumul possible pour les mieux élus. Mais les autres députés wallons qui désirent siéger à Namur devront carrément démissionner de leur mandat communal. Sauf que l'annonce du décumul complet au PS change la donne : toutes choses restant égales, il n'y aura plus de « cumu-

lard » au PS (et chez Ecolo, mais c'est une vieille histoire) tandis qu'ils subsisteront au MR et au CDH au sein d'une assemblée à deux vitesses sur cette question.

Un rapide sondage parmi les députés socialistes offre une première tendance : le chef de groupe Christophe Collignon (Huy) ou les députés Christie Morreale (Esneux) et Jean-Marc Dupont (Frameries) choisiraient leur mandat local. André Antoine (CDH), le président de l'assemblée, craint une vague de départs et « un appauvrissement du parlement ».

Christophe Collignon regrette « la cristallisation du débat sur le cumul parce que le problème du PS impose de revoir le parti de fond en comble. » Pour Christie Morreale, « l'évolution est inéluctable, on va vers une normalisation de la fonction politique. » Une certitude partagée toutefois : l'heure des choix douloureux approche.

E.D.

L'« ingénierie » du Samusocial

Mercredi, trois membres du gouvernement bruxellois ont été auditionnés au parlement sur le Samusocial. Deux déclarations phares à noter. Celle du ministre-président Rudi Vervoort (PS), qui a dénoncé « l'ingénierie » de l'ASBL pour « ne pas donner d'information ». La ministre CDH Céline Fremault a déploré l'attitude d'Yvan Mayeur, bourgmestre bruxellois démissionnaire, lors de la négociation d'un contrat de gestion en 2015 : « Il m'a dit que la Région ne mettrait jamais un pied au Samusocial. » L'opposition MR-Ecolo-PTB a estimé que l'exécutif avait « une responsabilité » dans le scandale, car il a continué d'accorder des subsides malgré le manque de transparence. (A.-C.B.)

204.665 euros pour Peraïta

Nos confrères de L'Echo ont mis la main sur les rémunérations de Pascale Peraïta, ex-présidente du CPAS de Bruxelles. Avec son salaire à ce poste et divers mandats dans des hôpitaux et autres structures, elle arrive à quelque 204.665 euros en 2016. Soit un « petit » 17.055 euros brut mensuel. (A.-C.B.)

Des jetons de 77 euros à la Ville

Philippe Close, futur bourgmestre (PS) de Bruxelles et Alain Courtois, Premier échevin MR, se sont mis d'accord mardi soir sur une mesure forte destinée à améliorer la gouvernance de la Ville de Bruxelles, a appris Le Soir. Leur intention est de limiter les jetons de présence dans les ASBL et les sociétés anonymes qui sont dans le giron de la Ville à 77 euros (le montant d'un jeton au conseil communal) et surtout, de plafonner les mandats de présidents et vice-présidents dans ces mêmes sociétés à 150 euros. L'objectif est donc de mettre fin aux émoluments fixes disproportionnés attribués par certains organismes, comme le Samu. (Jo. Ma.)